

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2013

INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS - (N° 850)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 134

présenté par
Mme Beaubatie

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« hors »,

insérer les mots :

« région d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.